

PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES EN ASSURANCE NON-VIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA221	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	864,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/10/2023 au 20/10/2023

OBJECTIFS

- Présenter un planning d'arrêté des comptes.
- Procéder à la comptabilisation des provisions et des prestations en vie et non vie.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La présentation du formateur et les échanges avec les participants permettent d'organiser les processus d'arrêté des comptes.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ipass.

PROGRAMME

- A. Introduction au processus d'arrêté des comptes
- B. Présentation d'un planning d'arrêté des comptes (Norme sociale)
- 1. Identification des dates structurantes (les prérequis)
 - a) date de transmission d'une liasse de consolidation
 - b) date du Comité d'audit
 - c) date d'envoi des documents pour le Conseil d'Administration
 - d) date du Conseil d' Administration arrêtant les comptes
 - e) date d'arrêté fiscal
- 2. Identification des processus
- 3. Construction du planning
- C. Présentation du processus de détermination des opérations d'arrêté
- 1. Validation des flux techniques
- 2. Rapprochements de banques
- 3. Financier
- 4. Frais généraux
- 5. Construction des différentes provisions
- 6. Finalisation du résultat
 - a) revue des principaux retraitements d'IS
 - b) revue du calcul de la participation
 - c) ventilation des produits financiers
- D. Principales écritures d'arrêté des comptes
- 1. Ventilation des frais généraux
- 2. Provisions techniques
- 3. PREC (Provisions pour risques en cours) et PE (provision d'égalisation)
- 4. Participation au bénéfice et l'IS (impôt sur les sociétés)
- 5. Produits financiers alloués (PFA)
- E. Passer des comptes sociaux aux états réglementaires S1
- 1. Bilan et Compte de Résultat
- 2. Etat C1
- 3. C5
- 4. C6
- F. Passer des comptes sociaux aux états réglementaires S2

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Comptables d'assurances

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AE002 - AE012

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

864,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 06/02/2026 à 08:17